



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-0717 du 24/02/2025

Arrêté du 31 janvier 2025

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
HORS CLASSE, DANS LE GRADE D'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT ET
RÉVISION DE SA SITUATION ADMINISTRATIVE

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe dans le grade d'administrateur des Finances publiques adjoint et révision de sa situation administrative.

Date d'application : 01/01/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
HORS CLASSE DANS LE GRADE D'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT ET RÉVISION DE SA
SITUATION ADMINISTRATIVE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE
DANS LE GRADE D'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT ET RÉVISION DE SA SITUATION ADMINISTRATIVE**



ARRÊTÉ

portant nomination d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe
dans le grade d'administrateur des Finances publiques adjoint et révision de sa situation administrative

LA MINISTRE CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la DGFIP et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la DGFIP ;
- Vu l'arrêté de la Direction générale des Finances publiques en date du 14 octobre 2022 portant détachement Madame BLUGEON Céline auprès de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers ;
- Vu l'arrêté n° 2024-145 du 8 janvier 2024 portant nomination de Madame Céline BLUGEON au grade d'attaché hors classe 5^e échelon, à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une ancienneté conservée au 28 septembre 2023 ;
- Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article 1 : La situation administrative du cadre dont le nom suit est révisée dans les conditions ci-après indiquées :

Identification			Situation ancienne			Situation nouvelle				
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Grade	Echelon	Prise de rang	Grade	Echelon	Prise de rang	Reliq. d'anc.	Date effet
BLUGEON	Céline	000002370831	Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques hors classe	03	28/03/2023	Administrateur des Finances publiques adjoint	05	28/09/2023	3 m 3 j	01/01/2024

Article 2 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 31 JANVIER 2025
 POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
 L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE
 CHEF DE SECTEUR DES A+
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directrice de publication : Amélie Verdier	